

Vivre avec des chiens



ISTOCK

Les chiens sont, après les chats, les animaux de compagnie les plus appréciés. On estime que 500 000 chiens vivent dans des ménages suisses et il existe aujourd'hui plus de 400 races différentes de chiens. Tous sont des descendants du loup. Le chien vivait déjà il y a plus de 12 000 ans aux côtés de l'homme. Mais le vivre ensemble et les rencontres entre l'homme et le chien sont aujourd'hui naturellement bien différents; le comportement du chien est largement influencé par la proximité de l'homme. En particulier dans les zones densément peuplées, la rencontre de l'homme et du chien n'est pas toujours facile et souvent complexe. Par conséquent, les propriétaires de chiens d'aujourd'hui doivent faire face à des attentes élevées concernant le rapport avec leurs quadrupèdes. Il s'agit de garantir en toute sécurité et, en grande partie, sans conflits le vivre ensemble avec des chiens dans la société et la commune.

Les chiens sont des prédateurs domestiqués. Pour certains, ces aptitudes sont encore très présentes dans leur comportement. C'est aussi souvent une volonté délibérée de la part des éleveurs et des propriétaires de chiens, par exemple pour les chiens de chasse et d'arrêt. Chez la plupart des chiens, cependant, ces caractéristiques comportementales de chasseur ne sont plus qu'un vague souvenir. Le chien est, comme ses ancêtres, un animal de meute social et a besoin de vivre dans une communauté. Pendant des millénaires, il a appris à comprendre l'homme, à s'adapter à lui et à l'accepter comme «animal de meute». Quand il a grandi sous la protection de l'homme et qu'il a fait dès le début des expériences positives avec l'homme et ses congénères, il est généralement très bien socialisé et adapté à son environnement. Son espérance de vie est de 12 à 15 ans selon la race.

Le chien est actuellement pour de nombreuses raisons un animal de compagnie. Certaines personnes adoptent un chien dans un refuge par compassion ou se considèrent comme des sauveurs et le recueillent dans la rue pendant les vacances et lui donnent un nouveau toit. D'autres utilisent le chien pour la chasse ou comme chien de garde pour la maison et la ferme. Certaines personnes

en ont besoin comme compagnon social et comme accompagnateur. Le chien est très apprécié comme chien de recherche ou de sauvetage lorsqu'il intervient en cas de catastrophes. Beaucoup de personnes aveugles et handicapées l'apprécient comme un assistant irremplaçable au quotidien. Pour la police et les gardes-frontières, le chien rend aussi des services importants depuis des décennies. Mais beaucoup de gens voient seulement en lui un membre de la famille. Des études scientifiques estiment que l'on vit plus heureux avec les chiens, ce qui semble ainsi se confirmer.

Conflits au quotidien

Beaucoup de chiens ne vivent plus aujourd'hui à la campagne et ne jouent pas dans des jardins ou des cours. Leur habitat a changé. Ils vivent souvent très proches des gens en ville, souvent dans des appartements sans jardin ni espace vert à proximité. Pour le chien, la «meute familiale» est donc la principale source de contacts sociaux. En tant que membre d'un groupe social, il est dépendant des contacts réguliers avec les hommes, mais aussi avec d'autres chiens sous peine d'être isolé. Conformément à la Loi sur la protection des animaux, le chien doit aussi pouvoir se déplacer en plein air tous les jours, en fonction de ses besoins – si possible sans être tenu en laisse. Détenir un chien dans de bonnes conditions dans notre société moderne n'est pas chose simple. Les rencontres quotidiennes que font le chien et son maître ne sont pas dénuées de conflits potentiels: peu de possibilités de courir, laisse obligatoire, obligation de ramasser les crottes, nuisances dues aux aboiements et aux pleurs, etc.

Certains accidents graves par morsure, ces dernières années, ont entraîné dans de nombreux cantons un renforcement des lois concernant les chiens. Malheureusement, la couverture médiatique a alimenté un tel climat à l'égard des chiens et de leurs maîtres que les propriétaires de chiens sont maintenant souvent victimes de discrimination et parfois socialement exclus.

Cette feuille d'information a pour objectif de contribuer par des informations factuelles à une coexistence si possible sans conflit et pacifique entre l'homme et le chien.

Maquis des lois

La possession d'un chien est réglementée en Suisse et les propriétaires de chiens doivent suivre certaines règles. En premier lieu vient la législation nationale sur la protection des animaux qui fixe les conditions minimales concernant la détention des chiens et la manière de les traiter correctement. Elle contient des dispositions concernant les contacts sociaux nécessaires, les exigences minimales requises pour satisfaire les besoins d'exercice du chien et les caractéristiques de son habitat. D'autres dispositions concernent, par exemple, l'élevage des chiens et l'utilisation d'accessoires d'éducation. Par exemple, l'utilisation de colliers d'éducation, qui fonctionnent à base d'impulsions électriques et de parfums, ainsi que des colliers étrangleurs n'est pas autorisée en Suisse. En outre, il est interdit en Suisse de couper les oreilles et la queue des chiens. Cela s'applique également à l'importation de chiens avec des oreilles ou la queue coupées, avec deux exceptions: les chiens aux oreilles ou à la queue coupées peuvent venir en Suisse dans le cadre d'un déménagement sur présentation d'une autorisation et pour des vacances ou des séjours de courte durée.

Depuis l'automne 2008, les détenteurs de chiens étaient tenus de suivre un cours théorique et pratique avec attestation de compétence. Cette obligation a été levée depuis le 1er janvier 2017, en raison d'une décision parlementaire. Cependant, le Conseil fédéral continue à recommander la fréquentation volontaire de ces cours, en particulier aux nouveaux détenteurs, afin qu'il apprennent la manière de traiter les chiens dans le respect de leur espèce. Il faut également tenir compte qu'en raison des lois cantonales, la détention de certaines races canines est toujours soumise à cette obligation. La meilleure source de renseignement à ce sujet se trouve auprès des services vétérinaires cantonaux. La Protection Suisse des Animaux PSA recommande également de suivre les cours d'éducation et ceux de jeux en groupe pour chiots, afin d'obtenir une attestation de compé-

tence sur des bases volontaires. De plus, il importe de se renseigner à fond sur les aspects indispensables avant d'acquérir un chien, par exemple sa provenance, les conditions de son élevage et les bases d'une éducation canine dans le respect de l'espèce.

En Suisse, les chiens doivent être dotés d'une puce avec un transpondeur (puce électronique) et enregistrés par un vétérinaire dans la banque de données centrale d'AMICUS (www.amicus.ch). Habituellement, le vétérinaire implante la puce électronique lors de la première consultation et déclare le chien sous le nom de son propriétaire.



Tout changement de propriétaire doit être déclaré à la banque de données. L'objectif est de permettre l'identification, la traçabilité de l'origine et du lieu de résidence de chaque chien en Suisse.

En plus de la législation nationale sur la protection des animaux, pratiquement chaque canton a sa propre loi sur les chiens. Mais les lois cantonales sur les chiens peuvent considérablement varier de l'une à l'autre. Dans certains cantons, certaines races sont totalement interdites, dans d'autres, un permis est obligatoire pour détenir certaines races et, dans certains, il est même obligatoire de tenir le chien en laisse sur tout le territoire du canton, etc. On trouvera une compilation des lois cantonales sur les chiens sur le site www.tierimrecht.org à la rubrique «Hunde-Recht». En cas de doutes à propos de la législation sur les chiens dans son canton, il est conseillé de contacter son Office vétérinaire cantonal. N'oubliez pas qu'en franchissant les frontières cantonales, le propriétaire d'un chien doit respecter les lois qui s'y appliquent. Pour plus de sécurité, il est conseillé d'avoir toujours avec soi une laisse, si nécessaire une muselière (à laquelle l'animal doit être habitué), ainsi que les documents nécessaires (passeport pour animaux de compagnie, etc.).

Frais

En Suisse, les communes collectent la taxe sur les chiens. Chaque propriétaire de chien doit déclarer son chien à la commune et payer des impôts pour l'animal. La taxe sur les chiens varie de 40 à 150 francs par an. Avec celle-ci, les communes financent, entre autres, les poubelles et les sachets en plastique (système «Robidog») avec lesquels les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leurs chiens, le reste va dans la trésorerie générale municipale.

Estimations actuelles des coûts en 2017

| | | |
|-------------------|---|---|
| Achat de l'animal | CHF 600-2800 | Selon la race et l'origine |
| Coûts initiaux | CHF 700-1200 selon la taille et le sexe | Ecuelles pour l'eau et la nourriture, laisse, collier, cage de transport, frais vétérinaires pour la castration, vaccins, déparasitages, implantation de la puce, enregistrement et cours éventuels (p.ex. cours de jeu en groupe pour chiots, cours d'éducation et cours d'acquisition de compétences) |
| Coûts annuels | CHF 1500-2000 | En fonction de la taille du chien: Nourriture, accessoires, taxe sur les chiens, assurance responsabilité civile, frais vétérinaires réguliers pour les vaccinations et les traitements antiparasitaires, séjours en chenil pendant les vacances |
| Autres | Les frais vétérinaires imprévus peuvent largement dépasser le prix d'achat de l'animal. | |

Temps

Les chiens doivent être en mesure de vivre avec leurs familles, leur «meute humaine». En outre, ils ont besoin de plusieurs heures par jour d'attention complète, de longues promenades sur des chemins variés, d'activité pour leur nez, leurs oreilles et leur cerveau ainsi que de jeux éducatifs. Les chiens, animaux de meute, ne doivent pas être laissés seuls plus de 3 à 4 heures par jour. Les chiens ne conviennent pas comme animaux de compagnie aux personnes qui travaillent à temps plein, sauf si elles peuvent les emmener au travail et s'y déplacer librement avec le chien. Par ailleurs, les chiens requièrent du temps pour des cours d'éducation. Avant de prendre la décision d'avoir un chien, les futurs propriétaires de chiens doivent s'informer correctement auprès de professionnels et consulter la littérature spécialisée.

Education

Chaque chien a besoin d'une certaine dose d'éducation, en particulier, dans un espace vital qui ne cesse de se rétrécir. Il apprendra, entre autres choses, à venir chaque fois qu'on l'appelle, à ne pas sauter sur les gens, à ne pas chasser, à ne pas tirer sur la laisse et à ne pas grogner quand on lui demande de descendre du canapé. Dans les écoles de dressage et lors des cours d'éducation, les propriétaires de chiens apprennent comment se faire comprendre clairement de leurs chiens et comment s'imposer gentiment, mais fermement. L'origine de comportements indésirables est généralement la faute du maître et non celle du chien. Les propriétaires de chiens doivent donc sérieusement s'intéresser, avant l'achat du chien, aux comportements spécifiques des chiens ainsi qu'à l'éducation moderne et conforme à son espèce de leur nouveau protégé.

Chien de race ou chien croisé? Chiot ou chien adulte? Mâle ou femelle?

L'avantage du chien de race pure réside dans le fait que l'on sait à quoi le chien va ressembler et à quels traits caractéristiques de sa personnalité on peut s'attendre. Toutefois, du fait de l'élevage sélectif souvent unilatéral, les chiens de race sont en général plus facilement sujets aux maladies héréditaires et aux modifications que les chiens croisés. C'est pourquoi les races de chiens dont les caractéristiques ont été poussées à l'extrême (nanisme, nez écrasé court, grosse tête ou pattes courtes et arquées) sont déconseillées. Les maladies héréditaires peuvent également se déclarer chez les chiens de race croisée. Mais c'est rarement le cas.

S'occuper d'un jeune chien procure beaucoup de plaisir, mais cela demande beaucoup de travail et de temps. Surtout durant les premières semaines et les premiers mois, il faut assister à des cours spéciaux d'imprégnation pour les chiots qui seront suivis de cours d'éducation indispensables pour les jeunes chiens. Maîtres et chiens y apprendront le b.a.-ba de l'éducation canine. Les cours d'éducation sont également recommandés pour les propriétaires de chiens plus âgés. Ils permettent de répéter, réviser ou améliorer des règles de comportement importantes mal ou jamais apprises. Les mâles ont souvent un comportement plus dominant envers les gens et les autres chiens que les chiennes. Il faut toutefois veiller avec tous les chiens, et pas seulement avec les mâles, à ce qu'ils reçoivent une éducation consciencieuse et rigoureuse et à ce qu'ils respectent la hiérarchie. Si le comportement dominant devient un problème, il existe des professionnels de la santé (vétérinaires et spécialistes du comportement) qui peuvent informer et conseiller sur les possibilités thérapeutiques.

Les femelles sont en chaleur normalement deux fois par an. Si l'on veut éviter qu'elles ne se reproduisent, il ne faut jamais les laisser sans surveillance durant la période des chaleurs qui dure environ 3 semaines. Lorsqu'il y a eu accouplement, on peut être sûr qu'il y aura des naissances. Or, les refuges ont déjà trop de chiens! Le vétérinaire vous informera volontiers sur la manière d'empêcher les chaleurs ou la stérilisation.

De quoi les chiens ont-ils besoin?

Nourriture et repas: Les chiens ont besoin durant toute leur vie de prendre une ou deux fois par jour une alimentation suffisamment équilibrée. Le choix des aliments et la quantité doivent être adaptés à leurs besoins. Les chiots ont besoin de plusieurs repas (3 à 4) par jour. Un chien doit avoir accès en permanence à de l'eau fraîche. Les chiens peuvent être nourris avec des aliments du commerce ou que l'on prépare soi-même. Il faut savoir que le chien est par nature un carnivore et qu'il ne peut pas suivre de régime végétarien ou végétalien sans complément alimentaire. Il n'a cependant pas besoin d'un régime exclusivement carné. Pour son hygiène dentaire et pour s'occuper, il existe des objets ou des os à mâcher qu'il apprécie. Mais il faut être prudent avec les vrais os. Il y a un risque de lésion ou d'occlusion intestinale à cause des débris d'os. Les restes de table épicés sont également à éviter pour ne pas provoquer vomissements ou diarrhées.

Soins du poil et du corps: Selon la longueur du poil et sa nature, les chiens ont besoin de soins intensifs pour que leurs poils ne s'emmêlent pas. Un brossage régulier est nécessaire pour l'entretien corporel de nombreux chiens. Les chiens ne doivent pas être baignés ou shampooinés régulièrement si l'on ne veut pas perturber l'équilibre de la protection naturelle de leur peau et de leur pelage.

Exercice et activité: Si les promenades quotidiennes consistent essentiellement à marcher dans les rues d'une ville sans accès à des espaces verts, il est déconseillé d'avoir un chien. La promenade commune a pour le chien et son maître une signification plus large: le chien doit pouvoir satisfaire son besoin d'exercice, s'amuser, explorer l'environnement avec ses sens et jouer. Dans l'idéal, avec d'autres chiens. Pendant les promenades, on peut aussi effectuer avec les chiens des exercices de concentration ludiques et éducatifs (rappels, assis, couché, stop, au pied, changement de côté, saut, etc.) et occuper le chien avec plein de jeux intéressants et variés. Cela entraîne ses facultés mentales et ses sens naturels. On peut suivre, par exemple, des traces odorantes (préparer des pistes) ou partir à la recherche de nourriture cachée. Si les exercices sont bien menés et bien encadrés, ce genre de promenades consolide la relation entre le chien et son maître et met en place, voire renforce de plus la hiérarchie et la répartition des rôles.

Chaînes et chenils: La détention d'un chien à la chaîne ou dans un chenil ne répond pas aux besoins des chiens et sont à rejeter. Cependant, ces formes de détention sont légales bien que contraires au bien-être animal. En Suisse, il est malheureusement encore autorisé d'avoir un chien attaché à une chaîne courante, 19 heures par jour au maximum. La Loi sur la protection des animaux prescrit les dimensions minimales des chenils. Par exemple, en fonction du poids du corps, deux chiens de 20 à 45 kg doivent disposer d'un espace au sol dans le chenil d'au moins 8 m². Le chenil doit être équipé d'une niche ou d'un abri sec. La Loi sur la protection des animaux exige du propriétaire d'un chien qu'il sorte son chien tous les jours selon ses besoins et qu'il lui permette d'avoir des contacts sociaux adéquats avec d'autres chiens et des gens. Cela vaut tout particulièrement pour les chiens qui sont vivants dans un chenil ou attachés à une chaîne.

Obligation de ramasser les déjections: Les chiens doivent pouvoir faire leurs besoins plusieurs fois par jour à l'extérieur sur des surfaces naturelles. En Suisse, on est en général obligé de ramasser les déjections de chien sur toutes les pelouses, chemins, rues, jardins publics et les zones habitées et de les mettre à la poubelle ou mieux dans les systèmes Robidog. Dans les zones agricoles en particulier, il faut veiller à ramasser et à éliminer les déjections canines.

Où acheter? A quoi être attentif?

Chiens de refuge: De nombreux chiens jeunes et adultes attendent dans les refuges des organisations de protection des animaux de trouver un nouveau foyer. Le personnel des refuges formé et expérimenté donne des conseils pertinents aux futurs propriétaires de chiens. La plupart des refuges ne remettent les chiens que vaccinés, et la plupart du temps déjà castrés, aux nouveaux propriétaires contre une participation aux frais et leur font signer un contrat. Avant de donner le chien, celui-ci et ses futurs maîtres ont généralement assez de temps pour faire mutuellement connaissance. Le personnel du refuge peut accompagner de ses conseils professionnels les nouveaux propriétaires du chien pendant la phase d'adaptation dans son nouvel environnement, si besoin est. On trouvera la liste des refuges des sections de la Protection Suisse des Animaux PSA à l'adresse suivante: www.protection-animaux.com/sections

Chiens de race provenant d'un élevage: Si le chien doit être pure race et acheté chez un éleveur, il est conseillé de se rendre chez plusieurs éleveurs et de comparer les conditions dans lesquelles les chiens grandissent. Il existe en Suisse deux labels pour les élevages de chiens contrôlés, le label d'or de la Société Cynologique Suisse (SCS) et le label des éleveurs Certodog. Ces deux organisations contrôlent et labellent les chenils où les chiots sont élevés selon les règles, avec sérieux et qui respectent les diverses exigences. Les chenils sont de surcroît contrôlés une fois par an. En général, les chiots ne doivent être séparés de leur mère et de leur fratrie avant d'avoir 10 à 12 semaines. En Suisse, la Loi sur la protection des animaux interdit de donner des chiots de moins de 56 jours. Par conséquent, une extrême prudence s'impose pour les jeunes chiots qui ne coûtent pas cher et proviennent de vendeurs de chiens ou d'élevages non contrôlés!

Offres sur Internet: Internet est plein d'annonces de chiens. Chaque jour, des dizaines de milliers d'offres de vente d'animaux vivants sont mises en ligne sur des sites suisses d'annonces gratuites. On y trouve aussi, comme l'a récemment démontré une recherche de la Protection Suisse des Animaux PSA, de nombreuses offres de chiens douteuses et même frauduleuses. Très souvent, les chiens (ou chiots) proposés viennent de «production de masse» des pays d'Europe de l'Est. Là-bas, les chiots sont séparés de force beaucoup trop tôt de leurs mères et élevés dans des conditions insalubres et déficientes. Ils présentent la plupart du temps des troubles du comportement et parfois de graves problèmes de santé. De nombreux chiots meurent en cours de route ou peu de temps après leur remise au propriétaire en raison de la longueur du transport, de leur mauvais état de santé et des soins insuffisants. Le trafic d'animaux se fait aussi par le biais d'annonces gratuites sur Internet. Lisez ce à quoi vous devez absolument être attentif avec les offres d'Internet: www.protection-animaux.com/commerce_animaux et www.hundekauf.ch/fr.

Problèmes de comportement

Des aboiements incessants, de l'agressivité, un comportement de chasse incontrôlé, le fait de tirer sur la laisse et d'autres problèmes de comportement ne sont pas une raison de désespérer et d'abandonner un chien dans refuge. Des médecins et thérapeutes spécialistes du comportement ainsi que des psychologues animaliers peuvent aider les propriétaires de chiens à améliorer les conditions de vie du chien et la relation avec lui – les taux de réussite vont jusqu'à 80%. Un dressage ciblé et diverses méthodes thérapeutiques permettent de résoudre la majeure partie des problèmes. Des vétérinaires spécifiquement formés à la médecine du comportement (www.stvv.ch) ainsi que des conseillers en psychologie animale (www.vieta.ch) proposent des conseils en cas de problèmes de comportement.

Soins vétérinaires

Il faut faire vacciner les chiens chaque année pour les protéger contre diverses maladies infectieuses. Le/la vétérinaire fait les vaccins nécessaires et vérifie, par la même occasion, à intervalles réguliers l'état de santé du chien. Les traitements antiparasitaires font également partie d'une bonne prévoyance sanitaire. Le chien doit être régulièrement vermifugé plusieurs fois par an et protégé contre les tiques et les puces. On trouvera chez le/la vétérinaire des conseils à ce sujet ainsi que les produits nécessaires. Le/la vétérinaire conseille également sur l'alimentation qui convient à chaque animal en fonction du type, de la race et de l'âge du chien ainsi que sur l'hygiène dentaire du chien. Il/elle aide à prendre des décisions pour les traitements hormonaux et la castration ou dispense des informations médicales pertinentes si l'on a l'intention d'élever des chiens de race.

Chiens et vacances

Le chien sera heureux de pouvoir vous accompagner également pendant les vacances. Pour qu'elles ne tournent pas au cauchemar, il vaut mieux choisir des hôtels qui acceptent les chiens et des destinations de vacances où ils sont les bienvenus. Les pays du Sud sont souvent à déconseiller pour passer des vacances avec son chien. La chaleur, une autre façon de voir les rapports avec les animaux de compagnie, l'interdiction d'accès aux plages et aux restaurants pour les chiens ainsi que la transmission de maladies tropicales pourraient s'avérer pénibles pour le chien et ses maîtres à l'étranger.



Les chiens ne doivent pas non plus rester dans la voiture. Dès le printemps, les températures peuvent rapidement grimper à 80° C dans une voiture, même avec les vitres légèrement ouvertes – l'animal est pris piège et les conséquences peuvent aller jusqu'à la mort!

A titre d'alternative, les chiens peuvent être confiés à un chenil ou un refuge pendant les vacances. Dans ce cas, il faut le planifier bien à l'avance et réserver en conséquence. Afin de faciliter l'acclimatation, le chien devrait si possible y avoir déjà séjourné auparavant (par exemple, un week-end). Il faut compter entre 25 à 50 francs par jour dans un chenil ou un refuge.

L'abandon d'animaux est illégal et punissable par des amendes allant jusqu'à 20 000 francs.

Chiens et enfants

Les chiens peuvent être d'excellents partenaires et amis pour les enfants. Les enfants ne peuvent pas s'occuper seuls d'un chien. La responsabilité concernant le bon entretien et l'éducation ainsi que les instructions et la surveillance de l'enfant dans son rapport avec le chien incombe aux parents. Les bébés et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés seuls avec un chien. A partir de 12 ans au plus tôt, les enfants sont «assez grands», par exemple, pour aller promener de temps à autre seuls avec le chien ou l'accompagner au dressage. Quelques brochures d'information ont été publiées sur le thème «Enfant et chien»: p. ex. «Truf', viens...», brochure sur la prévention des accidents par morsure de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, www.osav.admin.ch.

Plus d'informations et points de contact

- Informations générales sur le chien, conseil gratuit et brochures «Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien» et «Détenion de chiens conforme à l'espèce» (d, f, i) auprès du bureau de la Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com, adresses des refuges www.protection-animaux.com/sectiones, club pour enfants www.krax.ch
- Brochures gratuites «Mon chien», «Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien», «Peur des chiens? Non», la brochure de prévention des accidents par morsure de chien pour les enfants «Tapsi, komm..». / «Truf, viens...» / «Vieni Birillo...» (d, f, i), publiées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. Les brochures peuvent être commandées gratuitement auprès de la Protection Suisse des Animaux PSA ou de l'OSAV ou téléchargées gratuitement sur les sites www.osav.admin.ch
- Association Vétérinaire Suisse pour la Médecine Comportementale STVV, www.stvv.ch, et fiche d'information «Obligation d'annonce des chiens dangereux»: www.stvv.ch>info aux propriétaires
- Certodog, Fondation pour le bien-être du chien, Gugelmattstrasse 36, 8967 Widen, tél. 056 631 80 18, fax 056 631 80 18, www.certodog.ch, info@certodog.ch, label des éleveurs Certodog, perfectionnement pour les propriétaires de chien.
- Société Cynologique Suisse SCS, Brunnmattstrasse 24, 3007 Berne, tél. 031 306 62 62, fax 031 306 62 60, www.skg.ch, info@skg.ch, «L'insigne d'or de la SCS» de l'élevage de chiens, cours d'éducation, formation et perfectionnement des propriétaires et des éleveurs de chiens
- Numéros spéciaux de la revue «Hunde» autour de thèmes Le chien et Avoir un chien: www.skg.ch/sonderdrucke-hunde
- Détenion des chiens conforme à l'espèce», par ce guide pratique, la Protection Suisse des Animaux PSA souhaite transmettre aux futures détentrices et détenteurs quelques astuces et des renseignements de base quant aux exigences du chien. www.protection-animaux.com > Publications > Animaux de compagnie

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101,
Case postale, 4018 Bâle,
tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, CCP 40-33680-3,
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com



Cette feuille d'information ainsi que d'autres fiches de ce genre sont prêtes au téléchargement sous www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_compagnie